

DÉLIBÉRATION n° 2025-10-18-1

Le conseil d'administration, en sa séance du 18/10/2025,
sous la présidence de Madame Aurélie Robineau-Israël,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'université et établissements ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration ;

DÉCIDE :

OBJET : Approbation du procès-verbal du CA du 5 juillet 2025

Le conseil approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 5 juillet 2025 joint en annexe à la présente délibération.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

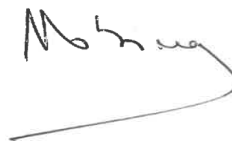
Présents et représentés : 28

Majorité des présents et représentés : 15

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 28 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 18/10/2025

Aurélie Robineau-Israël
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Auréli", with a long horizontal stroke extending to the right.

DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION :